



FORMULAIRE D'ABONNEMENT SAISON 2018

CLUB DE GOLF BELLECHASSE INC.

505, ROUTE 279, St-Damien Qc, G0R 2Y0

golfbellechasse@videotron.ca

Tél.: 418-789-2008

www.golfbellechasse.com

Fax: 418-789-3586

Promotions

NO P18 _____

MEMBRE PRINCIPAL				
Nom		Prénom		Date de naissance
Adresse			Appartement	
Ville		Code postal		Téléphone
# membre	Adresse électronique			
MEMBRE CONJOINT (s'il y a lieu)				
Nom		Prénom		Date de naissance
#membre	Adresse électronique			
ENFANTS (s'il y a lieu)				
Nom		Prénom		Date de naissance
Nom		Prénom		Date de naissance

ABONNEMENTS SUR 3 ANS		Coût	Total
Pour les 30 à 39 ans : 1 230 \$ plus taxes			
Coût la 1 ^{re} année	_____ x	460 \$	
Coût la 2 ^e année	En 2019 le coût de votre abonnement sera de 410 \$		
Coût la 3 ^e année	En 2020 le coût de votre abonnement sera de 360 \$		
Pour les 40 à 49 ans : 1 780 \$ plus taxes			
Coût la 1 ^{re} année	_____ x	635 \$	
Coût la 2 ^e année	En 2019 le coût de votre abonnement sera de 585 \$		
Coût la 3 ^e année	En 2020 le coût de votre abonnement sera de 560 \$		
Famille (prix applicables pour la saison 2018 et sujets à changement pour 2019 et 2020)			
Étudiant de 19 à 25 ans (preuve obligatoire)	_____ x	430 \$	+
Junior de 16 à 18 ans	_____ x	200 \$	+
Enfant de 7 à 15 ans	_____ x	100 \$	+
ADHÉSION GOLF QUÉBEC / GOLF CANADA (voir au verso)		Membre adulte _____ x	35 \$ +
		Membre junior _____ x	20 \$ +
AUTRES SERVICES (prix applicables pour la saison 2018 et sujets à changement pour 2019 et 2020)			
Terrain de pratique			Inclus
Entreposage bâtons & location chariot du club	_____ x	115 \$	+
Entreposage bâtons seulement	_____ x	90 \$	+
Entreposage chariot personnel motorisé	_____ x	90 \$	+
Entreposage chariot personnel manuel	_____ x	45 \$	+
Location casier à vêtements	_____ x	45 \$	+
Location voiture de golf : 18 trous par jour (voir au verso)		Une personne seule 650 \$	+
		Un couple 850 \$	+
Porte de garage, propriétaire (voir formulaire d'entente)		140 \$	+
Porte de garage, locataire (voir formulaire d'entente)		420 \$	+
Porte de garage, propriétaire et locataire, chariot personnel motorisé	_____ x	40 \$	+
		Sous total 1	=
TPS # R 123 357 246	À calculer sur le Sous total 1	TPS 5%	+
TVQ # 10 0635 7616	À calculer sur le Sous total 1	TVQ 9.975%	+
		Sous total2	=
BON D'ACHAT AU RESTAURANT-BAR			
Ce montant doit être dépensé en 2018 sinon il sera perdu (sauf les sommes ajoutées après).			
Montant facultatif			+
		TOTAL	=

AVIS Aucun remboursement de cotisation ne sera accordé après le **1er mai 2018**.

SIGNATURE	
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations contenues au présent formulaire (recto/verso) et je m'engage à respecter les règlements en vigueur du club, ainsi que ceux qui seraient émis par la direction.	
Signature	Date

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CERTIFICAT DE MEMBRE

Il est possible de se procurer un Certificat de membre (part du club).
Vous pouvez communiquer avec l'administration du club pour obtenir une liste de personnes désirant en vendre.

COTISATION GOLF QUÉBEC / GOLF CANADA

Afin de poursuivre le développement du golf et la mise en place de programmes de développement des joueurs, Golf Canada propose un nouveau modèle d'**Adhésion Or 2018** pour 35 \$ pour un membre adulte et 20 \$ pour un junior (18 ans et moins). Il est demandé à tous les clubs affiliés d'en informer ses membres et d'ajouter une ligne distincte libellée Golf Québec / Golf Canada sur leur formulaire d'abonnement annuel. Pour en savoir plus sur les programmes et les avantages d'une adhésion, connectez-vous à golfcanada.ca.

En lien avec le nouveau modèle, chaque adhérent recevra de nombreux avantages tangibles d'une valeur **de plus de 50 \$** dont voici les plus populaires :

- Assurance offerte par Golf Canada pour des produits de golf dont la couverture totale est de **6000 \$** : remboursement de 2500 \$ pour le remplacement d'équipement, 2500 \$ pour les dommages aux voitures de golf ainsi que de 1000 \$ sur le bris de vitres ;
- Étiquettes autocollantes codifiées pour l'identification et le repérage de l'équipement ;
- Étiquette personnalisée pour le sac de golf (bag tag) ;
- Accès au Facteur de handicap officiel certifié Golf Canada ;
- Petit guide du golfeur ;
- Casquette à l'effigie de Golf Québec.

Dorénavant, le Facteur de handicap officiel certifié Golf Canada sera obligatoire pour participer aux activités organisées par Golf Québec (notamment Field day et Interclubs).

Les clubs, dont le droit d'affiliation pour un parcours de 18 trous est de 1000 \$ par année, doivent transmettre la liste des adhérents avec leur paiement au plus tard le 10 avril 2018.

LOCATION VOITURE DE GOLF- CONVENTION

Le coût exigé pour une personne seule correspond à la location d'une place dans une voiture de golf pour un maximum de 18 trous par jour. L'autre place sera comblée par une personne à qui le Club a loué une place. Selon les circonstances, vous pourriez être le passager dans une voiture. En tout temps, les 2 places d'une voiture doivent être occupées avant qu'une seconde voiture de golf puisse être autorisée à prendre le départ.

Pour un couple, la location est pour 2 places dans une même voiture. En l'absence du conjoint, les conditions énoncées ci-dessus s'appliquent.

PRINCIPAUX RÈGLEMENTS DU CLUB

- 1- Le club ne se tient pas responsable des accidents, des objets perdus ou dommage à autrui sur le terrain.
- 2- Aucune boisson alcoolisée n'est tolérée sur le terrain, sauf celles vendues par le club.
- 3- Chaque joueur doit avoir son propre équipement pour jouer.
- 4- Voiture de golf, la conduite est interdite à un enfant de moins de 15 ans. Sur les normales 3, circulez uniquement dans les sentiers. Ailleurs, utilisez les sentiers et traversez à 90 degrés.
- 5- Placez les voitures de golf et les chariots à plus de 30 pieds (10 mètres) des verts et des tertres de départ. Près d'un vert, toujours contournez les trappes par l'extérieur.
- 6- Ramassez vos mégots et jetez vos détritrus dans les poubelles.
- 7- Remplacez vos divots, râtelez vos pas dans une trappe de sable, réparez vos marques sur le vert.
- 8- Respectez le jeu des joueurs sur les trous avoisinants.
- 9- Toujours suivre de près le groupe qui vous précède ; laissez passer si vous retardez.

Tout manquement aux règlements pourrait entraîner la perte de privilèges, sans aucun remboursement.